



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VAL ES DUNES

AVIS DE PARTICIPATION DU PUBLIC PAR VOIE ÉLECTRONIQUE (PPVE) POUR UN PROJET SOUMIS À ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

(Article L.123-19 du Code de l'Environnement)

Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dénommée « la Dolomède »

Description du projet :

Projet de création de la Zone d'Aménagement Concertée (ZAC) dénommée « la Dolomède » dans la zone d'activité de Moulton entre la D613 et la D40 à proximité de la gare Moulton-Argences. Son périmètre contient la parcelle ZB169 et la rue de la Bataille pour une contenance de 8,1 ha.

Ce projet a fait l'objet d'une procédure d'évaluation environnementale.

Une PPVE est organisée en application de l'article L123-19 du Code de l'environnement dans le cadre du dossier de création de ZAC.

Modalités de la participation du public par voie électronique (PPVE) :

Le dossier soumis à cette procédure de participation du public par voie électronique se compose comme suit :

- L'étude d'impact ;
- Les avis de l'autorité environnementale (MRAE), du département du Calvados et de la commune Moulton-Chicheboville ;
- Le mémoire en réponse aux différents avis ;
- Le bilan de la concertation préalable ;
- Le présent avis d'information portant sur la PPVE.

La procédure de participation se déroulera du **jeudi 10 juillet au dimanche 31 août 2025** inclus.

Pendant toute la durée de la participation, le public pourra consulter le dossier sur le site internet de Valès dunes : <https://www.valesdunes.fr/zac-de-la-dolomede/>

Le public pourra faire part de ses remarques et observations jusqu'au 31 août 2025 (à 23h59) :

- sur le registre dématérialisé prévu à cet effet, disponible à l'adresse suivante : zacdolomede@valesdunes.fr ;
- sur le registre papier disponible au siège de la Communauté de communes, sise 1, rue Guéritot - 14370 Argences ;

Les courriers électroniques transmis après la clôture de la participation du public ne pourront pas être pris en considération. Il en est de même pour toute observation ou proposition qui n'aurait pas été transmise à cette adresse électronique.

A l'issue de la PPVE, un bilan tenant compte des observations et propositions du public sera réalisé et présenté sur le site de Valès dunes puis le dossier de création de la ZAC pourra être approuvé par délibération du conseil communautaire de Valès dunes.



Président,

Philippe PESQUEREL